

## Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

### Compte rendu de la réunion du 16 novembre 2021

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la Mer, le 16 novembre 2021, sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches.

#### Liste des participants :

M. Dominique ETIENNE	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Jean-François OSMONT	Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. Nicolas DUMONT	Représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Christian MACQUEREL	Représentant de la FDSEA 50
M. Pierre AUBRIL	Représentant de la confédération paysanne
Mme Chantal JEAN	Représentante de la coordination rurale
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE
M. Joël BELLENFANT	Représentant de Manche Nature
M. François SERRAND	Représentant des propriétaires ruraux
M. DE TARADE	Représentant des propriétaires forestiers

Mme Coralie LAFRECHOUX	Conseil départemental
M. Marc GAIDIER	FDSEA
Mme Christelle SIGNOL	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer

#### Étaient excusés :

Mme Valérie NOUVEL	Représentante du conseil départemental
M. Jean-René BINET	Vice-président en charge du PLUi à la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage
Mme M. Hubert LEFEVRE	Maire de Rauville-la-Bigot
M. Gaëtan LAMBERT	Maire de Sartilly-Baie-Bocage

#### Étaient invités:

M. Hervé BOUGON	Vice-président de GTM en charge de l'urbanisme
M. Pierre LEBOURGEOIS	Maire de la Lucerne d'Outremer
M. Pascal GILBERT	Gérant du camping
M. Raphaël MAURIN	Chargé de planification au sein de GTM
M. Ludovic BLIN	Agriculteur
Mme Justine MOULIN	Agricultrice

#### Pouvoirs:

M. Hubert LEFEVRE (maire de Rauville-la-bigot) a donné son pouvoir au représentant de la Chambre d'Agriculture.  
M. Pierre AUBRIL (confédération paysanne) parti à 17h00, donne son pouvoir à Mme Chantal JEAN (coordination rurale).

Le quorum est atteint.

**Approbation du compte rendu de la session précédente de la CDPENAF (14 octobre 2021)**

La CDPENAF approuve le compte rendu de la session précédente du 14 octobre.

**Avis sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Hudimesnil (article L.112-1-1 du CRPM)**

Après présentation du projet, discussion avec les porteurs de projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis sous réserve que la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme sur ce territoire s'engage dans le cadre de cette procédure à retirer les 2 zones 2AU inscrites dans le PLU d'Hudimesnil et que la trame arbustive d'au minimum 5 mètres au nord du projet soit confirmée.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	0	0

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Hudimesnil sous réserve que la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme sur ce territoire s'engage dans le cadre de cette procédure à retirer les 2 zones 2AU inscrites dans le PLU d'Hudimesnil et que la trame arbustive d'au minimum 5 mètres au nord du projet soit confirmée.

**Avis sur l'arrêt de projet du PLU de la commune de La Lucerne d'Outremer (articles L.153-17 du CU)**

Après présentation du projet, discussion avec les porteurs de projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sur le PLU de la commune de La Lucerne d'Outremer au titre de l'article L.153-17 du CU en demandant que la partie zonée en N de la parcelle ZN 265 soit zonée en A en cohérence avec le règlement graphique et que la zone 2AU soit retirée du projet dans l'attente du PLUi de Granville Terre et Mer.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	1	0

La CDPENAF émet un avis favorable sur le PLU de la commune de La Lucerne d'Outremer au titre de l'article L.153-17 du CU en demandant que la partie zonée en N de la parcelle ZN 265 soit zonée en A en cohérence avec le règlement graphique et que la zone 2AU soit retirée du projet dans l'attente du PLUi de Granville Terre et Mer.

**Avis sur l'arrêt de projet du PLU de la commune de La Lucerne d'Outremer (article L.151-13 du CU)**

Après présentation du projet, discussion avec le porteur de projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	0	0

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le PLU de la commune de La Lucerne d'Outremer au titre de l'article L.151-13 du CU.

**Avis sur l'arrêt de projet du PLU de la commune de La Lucerne d'Outremer  
(article L.151-12 du CU)**

Après présentation du projet, discussion avec le porteur de projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sous réserve que le règlement de la zone A et N du PLU de la Lucerne d'Outremer motive ou modifie la superficie de 100 m<sup>2</sup> pour les annexes et propose des règles pour éviter l'imperméabilisation de ces zones.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
12	0	0

**La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le PLU de la commune de La Lucerne d'Outremer au titre de l'article L151-12 du CU sous réserve que le règlement de la zone A et N du PLU de la Lucerne d'Outremer motive ou modifie la superficie de 100 m<sup>2</sup> pour les annexes et propose des règles pour éviter l'imperméabilisation de ces zones.**

**Avis sur la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Jean-des-Champs  
(article L.151-12 du CU)**

Après présentation du projet, discussion avec le porteur de projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable au projet.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
12	0	0

**La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Jean-des-Champs au titre de l'article L151-12 du CU.**

**Avis conforme sur un changement de destination pour un atelier sur la commune de Percy (L.151-11 du CU)**

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
12	0	0

**La CDPENAF émet un avis conforme défavorable à l'unanimité en l'absence d'informations permettant de conclure que ce projet ne compromet pas l'activité agricole de ce secteur. (PC.050.393.21.J0010).**

**Avis conforme sur un changement de destination pour un gîte sur la commune de Percy (L.151-11 du CU)**

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
12	0	0

La CDPENAF émet un avis conforme défavorable à l'unanimité en l'absence d'informations permettant de conclure que ce projet ne compromet pas l'activité agricole de ce secteur. (PC.050.393.21.J0011).

**Avis sur la construction d'une unité de méthanisation sur la commune de La Lande d'Airou (L. 121-10 CU)**

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
9	3	0

La CDPENAF émet un avis favorable au projet de construction d'une unité de méthanisation sur la commune de La Lande d'Airou (PC.050.262.21.J0003).

**Avis sur la construction d'une maison d'habitation pour un agriculteur sur la commune de Rauville-la-Bigot (L. 161-4 CU)**

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	0	0

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité au projet de construction d'une maison d'habitation pour un agriculteur sur la commune de Rauville-la-Bigot au motif que le projet est éloigné des bâtiments de l'exploitation agricole de près de 300 mètres (CU.050.425.21.Q0042).

**Avis sur une autosaisine pour la construction d'un garage sur la commune de Bretteville-en-Saire (L. 112-1-1 du CU)**

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	0	3

La commission émet un avis défavorable à l'unanimité pour ce projet de construction d'un garage sur la commune de Bretteville au motif que cette annexe est disproportionnée par rapport à la construction à usage d'habitation (PC.050.077.21.G0015).

**Avis sur une autosaisine pour la construction d'une habitation sur la commune de Bretteville-en-Saire (L. 112-1-1 du CU)**

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	0	0

La commission émet un avis défavorable à l'unanimité pour ce projet de construction d'une habitation sur la commune de Bretteville-en-Saire au motif que ce projet s'inscrit dans une zone naturelle constituant une coupure d'urbanisation de la commune (PC.050.077.21.G0014).

**Avis sur une autosaisine pour la construction d'une habitation sur la commune de Bretteville (L. 112-1-1 du CU)**

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
12	0	0

La commission émet un avis défavorable à l'unanimité pour ce projet de construction d'une habitation sur la commune de Bretteville-en-Saire au motif que ce projet s'inscrit dans une zone naturelle constituant une coupure d'urbanisation de la commune (PC.050.077.21.G0013).

**Proposition d'autosaisine sur un permis de Proposition d'autosaisine sur un permis de construire agricole sur la commune de La Pernelle (L.112-1-1 du CRPM) (L.112-1-1 du CRPM)**

Après présentation du projet puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable.

Nombre de voix <b>pour</b>	Nombre de voix <b>contre</b>	Nombre d'abstentions
112	0	0

La commission émet un avis défavorable à l'unanimité sur la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de La Pernelle (L.112-1-1 du CRPM) au motif que le projet n'est pas agricole (PC.050.395.21.Q.0007).

**Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme**

N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire	Objet et Surface	
Commune régie par le Règlement National d'Urbanisme					
1	PC.050.436.21.J.0005	ROMAGNY FONTENAY	GAEC VALPIERRE représenté par POULAIN Mickael	Création d'une fosse à lisier, aménagement d'une défense extérieure contre l'incendie	SADT/URBA
2	PC.050.260.21.J.0018	CHERENCE LE HERON	EARL DES ROUSSELIÈRES représenté par M. JULIEN Dimitri	Extension d'une stabulation et construction d'un bâtiment de stockage 256m <sup>2</sup>	SADT/URBA
3	PC.050.327.21.J.0004	LA MEURDRAQUIERE	M. VENISSE Christian	Création d'un bâtiment agricole et aménagement d'une défense extérieure contre l'incendie	SADT/URBA
4	PC.050.271.21.J.0001	LINGEARD	GAEC DU BOIS VERT représenté par M. LIBAN François	Construction d'un bâtiment agricole de stockage fourrage et matériel agricole avec panneaux photovoltaïques en couverture	SADT/URBA
5	PC.050.126.21.J.0003	CHAVOY	GAEC DENIS représenté par M. DENIS Serge	Construction d'un bâtiment agricole pour l'élevage de bovins et aménagement d'une défense extérieure 1173m <sup>2</sup>	SADT/URBA
6	PC.050.121.21.J.0001	LA CHAPELLE CECELIN	M. CHANCE Olivier	Extension d'une stabulation logettes, création d'un appentis local technique et d'un hangar de stockage fourrage 999m <sup>2</sup>	SADT/URBA
7	PC.050.525.21.J.0003	SAINT MICHEL DE MONTJOIE	GAEC BAZIN ET FILS représenté par M. BAZIN Olivier	Construction d'un hangar de stockage matériel 453m <sup>2</sup>	SADT/URBA
8	PC.050.363.21.W.0021	MOYON VILLAGE (le mesnil-opac)	EARL LA CHAPRONNIÈRE, représenté par M. JUILLARD Arnaud	Création d'une salle de traite, d'une table d'alimentation et d'un silo couloir 455m <sup>2</sup>	ST LO AGGLO
Commune disposant d'une carte communale (Article L161-4 du code de l'urbanisme)					
9	PC.050.335.21.Q.0003	MONTAIGU LA BRISETTE	M. LEQUERTIER Ingrid	Extension d'une stabulation paillée avec aménagement de robots de traite et création d'une fosse à lisier 414m <sup>2</sup>	CICEC
10	PC.050.219.21.W.0013	GRATOT	GAEC DU MOULIN NEUF représenté par M. LEBRUN David	Extension d'un bâtiment agricole à usage de stockage 1176m <sup>2</sup>	CC CMB
11	PC.050.148.21.W.0006	COUVAINS	EARL GOUDIER représenté par M. GOUDIER Laurent	Création d'une fosse à lisier pour le stockage des eaux brunes et blanches de la salle de traite	ST LO AGGLO
12	PC.050.360.21.Q.0004	MORVILLE	M. BARBEY Emmanuel	Extension d'une stabulation paillée et d'une laiterie 644m <sup>2</sup>	CICEC
13	PC.050.601.21.W.0018	TORIGNY LES VILLE (Gieville)	GAEC AUBERT représenté par AUBERT Benoit	Extension de stabulations 833m <sup>2</sup>	ST LO AGGLO

Il est proposé un avis favorable sur les 13 dossiers.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur ces 13 dossiers.

**Calendrier 2022 de la CDPENAF**

Calendrier CDPENAF 2022			
jeudi	13	janvier	Après-midi
jeudi	10	février	Après-midi
jeudi	10	mars	Après-midi
jeudi	14	avril	Après-midi
mardi	12	mai	Après-midi
jeudi	9	juin	Après-midi
mardi	12	juillet	Après-midi
jeudi	1	septembre	Après-midi
jeudi	13	octobre	Après-midi
mardi	10	novembre	Après-midi
jeudi	8	décembre	Après-midi

La séance est levée à 17h15. La prochaine commission se tiendra le jeudi 9 décembre 2021.

Le président de la CDPENAF représentant le Préfet

Le Sous-Préfet

Gilles TRAIMOND

Gilles TRAIMOND